

Publié le 29 juin 2010

Ingénierie : La MAAP, moteur du développement agroalimentaire des Pyrénées

Créée en 1982, la Mission Agro-Alimentaire Pyrénées accompagne le développement des activités agricoles et agroalimentaires. Un enjeu qui relève tout à la fois du développement économique et social et de la gestion de l'espace rural.



Pas moins de 12 départements et 2 régions figurent au rang des actionnaires publics de la [Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne*](#) (CACG) basée à Tarbes. Parmi les multiples champs d'intervention de cette Sem d'aménagement rural créée en 1959, la [Mission Agro-Alimentaire Pyrénées](#) (MAAP) est mise en œuvre depuis 1982. « Nous avons pour vocation d'accompagner le développement du tissu agroalimentaire qui soutient l'agriculture, valorise le patrimoine montagnard, et représente une part prépondérante de l'économie productive des Pyrénées » explique Mathieu Benoît, responsable du Pôle agroalimentaire et territoires de la CACG. « Nous sommes un peu comme des médecins généralistes », poursuit-il. Une métaphore bien choisie pour une mission aux multiples facettes, qui va du diagnostic à la préconisation de recommandations pour favoriser la réussite économique et humaine d'activités agroalimentaires.

Une des interventions les plus représentatives de l'action de la MAAP concerne la relance du Porc noir de Bigorre « dont il ne subsistait que quelques spécimens au début des années 80, après un abandon de la race au lendemain de la seconde guerre mondiale ». La MAAP a participé à la

structuration de cette filière. Les premiers outils ont été mis en place progressivement, depuis les années 90, avec l'organisation des éleveurs en association, la création d'un consortium regroupant l'ensemble des professionnels (éleveurs, conserveurs, salaisonniers), la création en 2001 de la Société du Porc noir de Bigorre (SICA) ou encore, en 2004, la participation à la naissance de la Fédération sud européenne des races porcines autochtones extensives (Feserpae). L'obtention d'une certification de conformité produits a ouvert la voie à une démarche AOC. La SICA fédère l'ensemble des acteurs de la filière en achetant à prix garanti aux éleveurs les 6 000 porcs produits, assure leur abattage, leur découpe et toutes les opérations de commercialisation de la carcasse. Le Porc noir de Bigorre, à l'origine d'un jambon d'exception, représente aujourd'hui un chiffre d'affaires cumulé de 10 millions d'€ et une centaine d'emplois avec des marges équitablement réparties entre l'amont et l'aval de la filière.

L'actualité économique guide une part de l'activité de la MAAP sur les territoires pyrénéens. Ainsi, la mission mène-t-elle actuellement plusieurs actions en faveur de la filière laitière. Etudes de marché, plans de développement, plans de formation, gestion de la promotion, réflexion sur la diversification : les demandes émanent autant des professionnels, que des institutions, comme en Soule où la MAAP intervient actuellement à la demande de la Communauté de communes, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Véritable pool d'ingénierie, la MAAP cherche avant tout à « adapter les projets à ce que le marché peut accepter ». Un réalisme que l'on retrouve dans sa capacité à s'autofinancer pour partie, au-delà du soutien indéfectible dont elle bénéficie de l'Etat, des Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et de l'Europe, dans le cadre de la Convention interrégionale de massif des Pyrénées 2007-2013 et du Poctefa (coopération transfrontalière avec l'Espagne). La MAAP gère environ 80 dossiers par an dont la moitié concernent l'accompagnement au développement de projets d'entreprises, filières et territoires, 25 % la création, 15 % la transmission-reprise et 10 % les entreprises en difficulté.

Le savoir-faire de l'équipe, concernant la structuration économique collective ancrée au territoire, s'exporte désormais en France et à l'international.

* Régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées. Départements : Gers, Haute-Garonne, Haute-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, et six autres départements.

Par Marie-Anne RAMAZZINA